

**Conférence internationale « Sécurité, Démocratie et Villes »
(Saragosse, 2 – 4.11.2006)**

Atelier de travail : Urbanisme, espaces publics et insécurité

Mesdames et Messieurs les participants de la Conférence

Mesdames et Messieurs les experts et intervenants,

Chers confrères et collègues,

C'est avec grand plaisir que je vous souhaite la bienvenue dans notre atelier qui porte sur la régénération urbaine et la sécurité et qui est organisé conjointement par le Forum italien et luxembourgeois de la sécurité urbaine.

Au cours de cet atelier de travail, nos intervenants, qui sont des responsables politiques et des chercheurs, porteront leur regard et leur point de vue sur l'influence que peut avoir l'aménagement de l'espace public/privé sur la sécurisation du quartier, de la ville tout en y citant implication dans ce contexte la participation des citoyens concernés qui ressentent un certain sentiment d'insécurité (ou plutôt (*fear of crime*), certes subjectif. Pour ce faire, ils s'appuieront et mobiliseront des exemples de projets qu'ils ont suivis voire réalisés, des recherches qu'ils ont menées et des expériences qu'ils ont vécues.

Dans le cadre de cette introduction, j'ai envie d'aborder **avec vous**, sans néanmoins trop entrer dans des détails techniques, la manière dont l'aménagement de l'espace peut guider et façonner le comportement des individus. J'aborderais ainsi, dans une approche plus criminologique, le regard que l'on porte actuellement, dans la cité et dans sa conception urbanistique, sur la conduite du délinquant et de la victime.

Je pense sincèrement que, de manière générale, la mise en place d'une politique publique de sécurité, qu'elle soit locale, régionale, nationale nécessite impérativement la concertation entre acteurs politiques et chercheurs. Trop souvent, me semble-t-il, en tant que mandataires politiques, soucieux bien évidemment de la sécurité de nos citoyens et de leur qualité de vie, nous voulons trouver une réponse rapide et efficace, taillée sur mesure et adaptée au contexte pour redonner un sentiment de sécurité aux personnes qui devenues victimes d'une infraction s'adressent à nous pour nous exposer leur problématique voire celle que vit leur quartier. Nous nous trouvons ainsi souvent dans une logique du court terme et ce avec des attentes bien précises.

Or, grâce à la recherche moins prise par cet aspect de temporalité (de réponse immédiate), des perspectives à moyen et long terme peuvent être indubitablement dégagées ; perspectives visant au sens large une politique de sécurité durable impliquant l'aménagement de l'espace et la collaboration entre différents acteurs locaux/collectivités locales (responsables politiques, Police, représentants d'associations, services sociaux, citoyens...). Il y va d'une approche multidisciplinaire et interdisciplinaire pour éviter la déliquescence du lien social, la désorganisation sociale (se manifestant par des signes physiques et/ou personnels) et la montée de l'individualisme ; facteurs pouvant donner lieu à toutes sortes de comportements délictueux.

L'école cartographique et les contributions de l'Ecole de Chicago sur l'écologie urbaine et la désorganisation sociale mettant en relation l'urbanité, le quartier et la criminalité, même s'ils ont perdu en intérêt après la 2^e Guerre Mondiale, leur « approche » a eu une nouvelle flambée à la fin des années '70, bien que adaptée et avec néanmoins une nette différence, à savoir : la recherche

scientifique sur les aspects urbanistiques et architecturaux de la criminalité, sur le **design urbain**, cherche moins à connaître la morphologie sociale des quartiers des auteurs d'infraction mais plutôt de connaître les opportunités qu'offre le quartier pour que des infractions soient commises et donc aussi d'incorporer les risques auxquels les habitants sont exposés. Il s'agit ainsi de nos jours d'aménager l'espace de manière à limiter les opportunités délinquantes, de passage à l'acte.

De manière générale, face au constat du phénomène d'insécurité ressentie, une grille de lecture pour analyser plus en détail une situation problématique peut être utilisée, et ce dans un cadre holistique.

Les questions suivantes sont circonscrites :

Comment se fait-il qu'à un moment donné dans un contexte donné (rue, quartier) avec un aménagement urbain donné un tel type de comportement problématique modifie le bien-être du citoyen/de l'habitant ? Pourquoi le modifie-t-il, à tel point qu'un sentiment d'insécurité est ressenti ? Comment et où situer l'avènement et la réalisation de ce comportement problématique ? Pourquoi est-il problématique et dérangentant *hic et nunc* et pourquoi ne l'était-il pas auparavant ? Qu'est-ce qui a fait que ce comportement non présent auparavant devient finalement présent au point d'être menaçant ? Y a-t-il eu un événement, un élément déclenchant voire « favorisateur » ? Son évolution (recrudescence) est-elle à inscrire dans un processus lent ou rapide ? Quels en sont les facteurs influents ? Y a-t-il eu, à cet effet, des changements – sociaux, économiques, urbains-récents ? Pourquoi ce comportement se manifeste-t-il dans un quartier/une rue précis de la commune (à un moment donné) et pas ailleurs, dans d'autres quartiers.

Finalement, après cette analyse approfondie, quelles sont les ressources (les moyens) matérielles, financières, humaines, logistiques et urbanistiques à mobiliser pour réagir face à cette nouvelle situation. Il y va donc ici des ressources locales dont on dispose et qu'on peut solliciter, car la dégradation d'une zone d'habitation (vandalisme, graffitis, espaces insalubres,...) conduit inévitablement à l'anomie. C'est par exemple dans ce contexte que nous pouvons situer « la théorie de la vitre brisée ». La criminalité de nos jours fait partie de la ville, elle en est un élément constitutif. Les politiques publiques de sécurité ne visent plus à éliminer la criminalité, mais à la gérer, à la rendre tolérable et vivable. C'est une approche managériale qui se dégage tout en tenant compte de la complexité des phénomènes urbains.

A titre d'exemple, et nous le savons trop bien, qu'au cours des années 60 et 70, beaucoup d'ensembles de tours/d'immeubles furent construits essentiellement à des fins fonctionnelles de logement social, de type « le Corbusier », avec une seule préoccupation majeure : répondre le plus rapidement possible à un flux d'individus (immigrés) à loger. Or, ces mêmes constructions par leur aménagement sont également perçues comme des lieux d'insécurité.

Ainsi, en 1972, l'architecte américain Oscar Newman a introduit la notion « d'espace défendable / defensible space » et cite 4 points d'ancrage d'approche structurelle :

- la territorialité (avec la hiérarchisation de l'espace – privé et semi-privé, public et semi-public, qui favorise la prise de responsabilité parmi les habitants, et qui guide le comportement des personnes perçues comme étrangères – on y retrouve un style de gouvernementalité : l'art de conduire les conduites,
- le contrôle social naturel basé sur la visibilité (du privé vers le public : eyes upon the street),
- l'image (aménagement des immeubles et de l'espace donnant une image positive ce qui accroît l'implication et le sentiment d'appartenance des résidents),
- et le milieu (mini-neighbourhoods)

qui donnent aussi naissance aux Etats-Unis au CPTED – le Crime Prevention through Environmental Design -. Ce dernier (sans entrer maintenant dans trop de détails techniques) vise non seulement l'amélioration de l'aménagement urbain mais favorise aussi la cohésion sociale par

des mesures d'amélioration des conditions de vie, le sentiment d'appartenance (au niveau du voisinage) et accorde une importance à un élément qui par la construction d'immeubles dotés de plus de 4 étages s'est évincé : le « **regard** » sur le voisinage (le quartier, la rue) favorisant ainsi le contrôle social informel et introduisant de nouveau le jeu de l'observant et de l'observé, un nouveau Panoptisme en fin de compte. Cela permet également d'augmenter le sentiment subjectif de sécurité. Il y a un contact permanent entre étage et l'entrée de l'immeuble, entre l'immeuble et la rue. L'anonymat n'est ainsi plus garanti.

Le paradigme du regard, par la **conception d'un urbanisme du regard**, s'inscrit dans l'espace défendable et par là la responsabilisation des habitants (se traduisant aussi par l'entretien de leur propre espace).

Chers collègues,

C'est comme une scène de théâtre : les acteurs (les gens) sont visibles de l'extérieur et cela est censé engendrer dans leur chef un certain auto-contrôle et une régulation de soi-même. Nous assistons ainsi à une théâtralisation de l'espace public qui peut être mis en lien avec le sentiment d'insécurité. C'est le regard qui est posé à partir de l'espace privé sur une partie de l'espace public. L'espace privé, aménagé à cet effet, participe en quelque sorte à la gestion de l'espace public ; l'un organise l'autre. Nous assistons ainsi à la création d'un espace public – privé clair, délimité, identifiable, propre, doté de luminosité, avec une interaction constante entre sphère privée et publique.

Or, dans ce même contexte vaut, à mon sens, également une mise en garde : d'un côté, à travers le regard, est visée la promotion du sentiment de délation, du devoir de délation face à tout ce qui paraît inhabituel et de l'autre côté, le risque que l'Etat se retire progressivement d'une responsabilité publique qui lui incombe : celle d'assurer la sécurité de ses propres citoyens et de faire place au « gouvernement à distance ».

Je m'explique. L'urbanisme est, de nos jours, censé s'adapter à cette délinquance qualifiée d'opportuniste afin que tout passage à l'acte soit perçu par son auteur potentiel comme moins profitable (nous renvoyons ici à sa rationalité et aux coûts et bénéfices) et beaucoup moins facilement faisable vu la présence d'espaces facilitant l'identification par le regard soit humain soit technologique (vidéosurveillance).

Il y va de **situations identifiées comme criminogènes** (présence d'opportunités) et du comment gouverner et gérer le crime. C'est dans ce contexte que se situe aussi **la prévention situationnelle qui vise trois objectifs** : réduire des cibles potentielles, par l'enseignement de conduites d'évitement, empêcher le passage à l'acte et favoriser un contrôle des lieux (par le regard).

Dans cet ordre d'idées, par la surveillance portée sur soi-même et autrui, les habitants du et dans le quartier participent à la prise en charge de leur propre sécurité et assurent ainsi un contrôle social. Dans ce contexte, nous retrouvons le principe de résidentialisation (gated communities) qui engendre une requalification du quartier par la sécurisation, la délimitation, l'homogénéité, l'isolement et la solidarisation des habitants au sein d'une entité bien définie, délimitée et close: c'est bien un espace public privatisé. Or, il s'agit aussi d'une « bulle » de sécurité, car tout en se trouvant dans un espace sûr, il y a le risque de négliger ce qui se passe autour de l'espace sécurisé. Cela met également en question le principe de la cohabitation, de la cohésion sociale et de ce qu'on appelle le bon voisinage. Il y a un risque de désaffiliation qui peut s'afficher et qui finalement n'aide pas à promouvoir un sentiment de sécurité et d'appartenance. La méfiance face à tout individu « extérieur et étranger à l'espace » risque aussi d'être en quelque sorte institutionnalisée et de devenir, comme chez certains délinquants, un « style de vie ».

D'autres processus qui s'inscrivent dans la logique du regard sont le community policing (au niveau communal) et le neighborhood watch (voisins vigilants) avec un espace lisse et ouvert.

Au niveau de cette prévention situationnelle, nous retrouvons un outil actuellement en vogue : la vidéosurveillance, qui par ses procédés vise principalement la dissuasion et la gestion des risques (un terme souvent utilisé pour déterminer des politiques de sécurité, mais que signifie-t-il finalement ?).

Les risques désignent en tout cas un futur qu'il s'agit d'empêcher d'advenir. Les risques sont ainsi réels et irréels à la fois. Ils n'existent pas en tant que tel et n'ont pas de signification en soi. Ils ne prennent sens que dans une logique d'action. Ils sont donc un construit.

L'exemple de la vidéosurveillance nous montre quelle conception nous avons actuellement de l'homme ; conception que nous retrouvons dans l'urbanisme du regard. L'auteur est considéré comme un acteur rationnel calculant le coût et le bénéfice de son passage à l'acte. Il peut ainsi, dans sa rationalité, aussi déjouer le système de surveillance en place. Quant à la victime potentielle, elle aussi perçue comme acteur rationnel, des conduites d'évitement lui sont enseignées c.-à-d. qu'elle apprend à diminuer les risques et les opportunités de victimisation (p.ex. en changeant de tenue vestimentaire, manière de se déplacer (lieu, heure, avec ou sans véhicule), mesures anti-vol pour notre maison, voiture, etc... Nous devenons actifs sur et par nous-mêmes pour éviter, atténuer et prévenir.

Même si la vidéosurveillance peut produire des effets de déplacements, auteur et victime potentielle sont perçus comme des experts de soi, comme des architectes de leur propre sécurité. Cela suppose un « gouvernement de soi », un entrepreneuriat de soi. Les dispositifs technologiques mais aussi urbains mis en place remplissent une fonction de gouvernementalité, qui est l'art de conduire les conduites des autres (l'objectif est d'influencer et de guider leur comportement). Il s'agit ici du **nouveau prudentialisme** (O'Malley) avec la présence de **l'homo prudens** où se dégage cette responsabilisation accrue du délinquant de la (sa) victime. Ces derniers sont, **primo**, responsables de la gestion de leur propres risques. Et **secundo**, cette attitude prudentielle est à afficher dans les lieux sécurisés et identifiés comme « criminogènes » et comme « théâtres du crime ». Auteur et victime sont ainsi sur le même piédestal, ils s'équivalent et aucun d'eux n'a ni une position haute ni une position basse.

La vidéosurveillance, également utilisée dans un contexte de prévention situationnelle, pose des questions quant aux garanties en terme de liberté individuelle alors qu'elle coûte certainement moins chère qu'une intervention au niveau de l'architecture existante (démolition, reconversion, réhabilitation de logements existants). La vidéosurveillance une forme foucauldienne de « gouvernement à distance » et intervient là où les efforts déployés par les forces de l'ordre ne sont plus efficaces.

Concluons. Pour prévenir la délinquance, il me semble certes opportun de se diriger vers un urbanisme participatif où l'on vise la prévention sociale et par là la construction voire la restauration d'une identité collective locale (lien social intergénérationnel) par le régénération de l'espace urbain ; une approche avant tout holistique.

Mais, il me semble aussi nécessaire d'adopter un modèle interactif qui englobe le niveau micro-, meso- et macro-sociétal, un modèle communautaire à approche globale et intégrée des acteurs concernés constamment en interaction. Cela est nécessaire pour cerner et comprendre les complexités qui nous entourent (urbanisme, sentiment subjectif et objectif d'insécurité, compréhension du fonctionnement de l'individu) ; car approcher le phénomène de la délinquance par un modèle médical où après avoir diagnostiqué le symptôme un traitement est prescrit en vue de la guérison, ce modèle me semble trop linéaire (de cause à effet) et trop restrictif. Pour prévenir, il importe de prendre ainsi des mesures physiques, sociales et de partenariat.

Je vous remercie de votre attention et je passe maintenant la parole à Giuseppe Battaglia.